

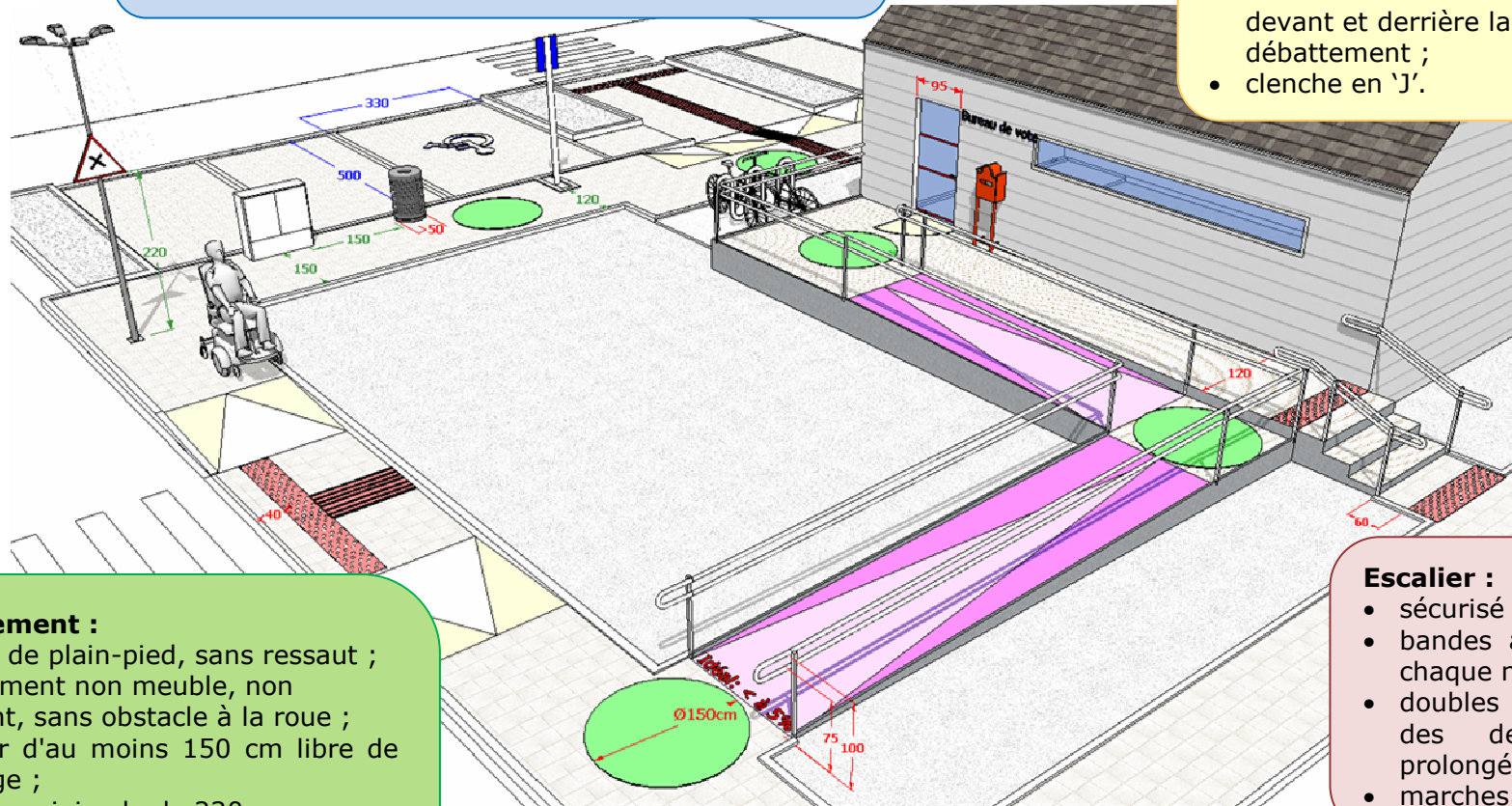
## COLLECTIF ACCESSIBILITE WALLONIE-BRUXELLES

### Parking :

- réservé et signalé ;
- 1 à 3 places le plus proche possible des entrées ;
- revêtement stable, non glissant, le + plat possible ;
- sans trou de plus de 1cm de diamètre.

### Porte d'entrée:

- 95 cm de libre passage ;
- 50 cm côté clenche ;
- aire de rotation de 150 cm devant et derrière la porte, hors débattement ;
- clenche en 'J'.



### Cheminement :

- direct, de plain-pied, sans ressaut ;
- revêtement non meuble, non glissant, sans obstacle à la roue ;
- largeur d'au moins 150 cm libre de passage ;
- hauteur minimale de 220 cm ;
- dévers maximum de 2 % ;
- pente longitudinale :
  - de maximum 5% sur 10 m ;
  - 7 % maximum sur 5 m max ;
  - 8 % maximum sur 2 m max ;
  - 12 % maximum sur 50 cm max.

### Escalier :

- sécurisé ;
- bandes antidérapantes à chaque nez de marche ;
- doubles mains-courantes des deux côtés et prolongées de 40 cm ;
- marches contrastées.

### Rampe

- doubles mains-courantes continue ;
- chasse-roues latéraux de 5 cm de haut ;
- pente longitudinale aux normes (voir cheminement).